



**Avis de participation du public par voie électronique (PPVE) portant sur le projet de création de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur les communes de Boussens, Cier-de-Luchon, Colomiers, Mancieux, Marignac, Mazères-sur-Sarlat, Toulouse, Escalquens, Fourquevaux, Labarthe-sur-Lèze, Labège, Seilh, Valentine et Cugnaux**

(en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement)

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a introduit de nouvelles dispositions visant à mieux encadrer les projets de reconversion des anciens sites miniers et industriels. Elle prévoit notamment la mise en place de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) sur les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage au sens de l'article L. 556-1 A du code de l'environnement, la réalisation d'études de sols et de mesure de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

La participation du public par voie électronique prescrite par arrêté préfectoral du 23 septembre 2024 est ouverte du mardi 8 octobre 2024 au vendredi 8 novembre 2024 (un mois).

Les sites concernés sont localisés sur les communes de Boussens, Cier-de-Luchon, Colomiers, Mancieux, Marignac, Mazères-sur-Sarlat, Toulouse, Escalquens, Fourquevaux, Labarthe-sur-Lèze, Labège, Seilh, Valentine, et Cugnaux .

Le dossier du projet de création des secteurs d'information sur les sols est accessible depuis les sites internet

- des services de l'État en Haute-Garonne via le lien

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

- de la DREAL Occitanie via le lien

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/participation-du-public-r7579.html>

La version papier du dossier est également consultable, sur demande, auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie, Unité interdépartementale Haute-Garonne - Ariège - 4 avenue Didier Daurat à COLOMIERS. La demande est présentée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation, soit le 4 novembre 2024. Les documents sont mis à disposition du demandeur au lieu et heure qui lui sont indiqués au moment de sa demande. Cette mise à disposition intervient au plus tard le deuxième jour ouvré suivant la demande.

Le public pourra formuler ses observations pendant la période de consultation :

- sous forme dématérialisée par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/procedures-en-cours-occitanie-r8472.html>

- par voie postale à l'adresse suivante :

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie  
- Unité interdépartementale Haute-Garonne - Ariège  
4 avenue Didier Daurat – CS 40331 – 31776 COLOMIERS CEDEX

Au vu des résultats des consultations et de la participation du public, le préfet de la Haute-Garonne arrêtera les secteurs d'information sur les sols (SIS) par arrêté complémentaire, au plus tôt quatre jours après la date de clôture de la consultation du public.

Une synthèse des observations et propositions du public avec mention de celles dont il a été tenu compte, ainsi que les motifs de la décision dans un document séparé, seront publiés au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne.

Le présent avis est mis en ligne sur les sites internet :

- des Services de l'État de la Haute-Garonne via le lien  
<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

- de la DREAL Occitanie via le lien

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/participation-du-public-r7579.html>

Il sera publié par voie d'affichage dans les plus brefs délais à compter de la saisine, et pendant toute la durée de la consultation, dans les mairies susvisées concernées par le projet.